



Le 8 août 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
 Complexe Desjardins  
 Tour Est, 12e étage  
 C. P. 10000, succ. pl. Desjardins  
 Montréal (Québec) H5B1H7  
[Responsable\\_Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable_Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0303**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 2 juillet dernier et visant à obtenir :

- « 1. *Proportion et atteinte des cibles gouvernementale en matière d'achat québécois dans votre organisation en date de la présente demande (ou la plus récente date disponible);*
- 2. *Réalisations de la dernière année de votre organisation en matière de sensibilisation aux enjeux de la diversité sexuelle et de genre;*
- 3. *Politique, directive ou autre document, incluant de formation, traitant spécifiquement d'acceptabilité sociale, actuellement en possession de votre organisation;*
- 4. *Toute communication écrite avec le cabinet de votre ministre responsable reçue ou transmise dans la dernière année à propos d'une demande d'accès à l'information;*
- 5. *Tout contrat ou entente d'achat, de location ou autre, pour l'utilisation d'un terrain pour un nouveau poste électrique dans la MRC de Portneuf, signé dans les 5 dernières années. »*

(Transcription intégrale)

Relativement au point 1 de votre demande, Hydro-Québec n'a pas de cible gouvernementale en matière d'achat québécois. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès). Néanmoins, le fait que nos investissements aient des retombées économiques au Québec est très important pour l'entreprise. En 2024, plus de 90% des acquisitions en biens et services ont été réalisées auprès d'entreprises établies au Québec. C'est-à-dire que sur les 6 G\$ d'achats réalisés par Hydro-Québec, 5,5 G\$ de ceux-ci ont été fait au Québec. En 2023, les acquisitions de biens et services au Québec s'élevaient à 4,5 G\$ sur un total de 5 G\$.

En réponse au point 2 de votre demande, vous trouverez les renseignements visés dans le document en annexe.

Quant au point 3 de votre demande, vous pouvez consulter notre politique – Notre rôle social à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/politique-role-social.pdf>

Pour des renseignements complémentaires, nous vous invitons également à consulter les pages ci-dessous :

- Nouvel élan en acceptabilité sociale – Projets de ligne de transport d'électricité :  
<https://www.hydroquebec.com/data/projets/pdf/un-nouvel-elan-en-acceptabilite-sociale.pdf>
- Programme de mise en valeur intégrée : <https://www.hydroquebec.com/projets/pmv/>
- Construire une ligne ou un poste de transport si nécessaire :  
<https://www.hydroquebec.com/projets/planifier/construire-si-necessaire.html>
- Consultation sur les projets de construction :  
<https://www.hydroquebec.com/administrations-municipales/communications-projets-construction.html>
- Plan de développement durable 2024-2028 (page 10) :  
<https://www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/plan-developpement-durable-2024-2028.pdf>
- Bilan et engagements du dialogue sur le *Plan d'action 2035* – Acceptabilité social (page 6) : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/bilan-et-engagements-du-dialogue-sur-le-plan-d-action-2035.pdf?v=2>

Les documents de formation visés par votre demande ne peuvent être communiqués puisqu'il s'agit de documents destinés à l'usage exclusif des employés d'Hydro-Québec que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 22, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

Concernant le point 4 de votre demande, nous n'avons pas eu de communications écrites ou verbales avec le cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à propos d'une demande d'accès à l'information. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la Loi sur l'accès.

Finalement, en regard au point 5 de votre demande, nous ne détenons aucun document signé dans les 5 dernières années quant à l'utilisation d'un terrain pour un nouveau poste électrique dans la MRC de Portneuf. Nos équipes sont à l'étape d'avant-projet, c'est-à-dire que les études techniques, les démarches environnementales et la consultation du public sont en cours. Pour de plus amples renseignements sur le projet, nous vous invitons à consulter la page « L'axe Vallée-

du-Saint-Laurent » à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/evolutiondureseau/axe-vallee-saint-laurent.html>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest  
Directrice – Affaires corporatives et gouvernance

p. j.